

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 25 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
<p>Date de la convocation 18 mars 2021</p> <p>Date d'affichage 18 mars 2021</p> <p>Délibération n° 2021-19</p> <p>Objet de la délibération <i>Service de l'urbanisme – Avis de la commune sur le dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation</i></p> <p>Vote pour à la majorité</p> <p>POUR : 30 CONTRE : 3 (VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure) ABSTENTION : 0</p>		

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures et deux minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, NAAL Jean-Michel, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, CHAOUCHE Dalel, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre, MARINONI Audrey.

Procurations :

PONROY Nathalie donne procuration à FOUCOU Roseline, BESSET Monique donne procuration à DELGADO Alexandra, LARCHE Laurence donne procuration à CHARRETON Paule-Sandrine, BLANC Benjamin donne procuration à LAURERI Philippe, VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry, ORTIS Elsa donne procuration à RAVINAL Danièle.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Il est rappelé que par délibération du 29 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sur le projet d'extension de la zone d'activités intercommunale de la Poulasse.

Ce projet qui se situe en extension de la zone d'activités de la Poulasse doit permettre de développer une offre foncière et immobilière pour accueillir des activités économiques et commerciales en complément de l'offre d'habitat créée sur le territoire. Il se compose de :

- Environ 18 ha dédiés à la programmation économique et commerciale qui accueilleront des activités mixtes et de logistiques (7,4 ha), des commerces

- (6,2 ha), de l'immobilier d'entreprises (1,6 ha), de l'artisanat (1,3 ha), un centre de vie (1ha) et un hôtel (0,5 ha) autour d'un cœur de quartier apaisé,
- Environ 8,5 ha dédiés à un parc paysager et à la mobilité (véhicules et modes doux). Ce parc paysager structure l'aménagement du projet car il supporte une partie des infrastructures de déplacement, joue le rôle d'un espace de respiration, remplit une fonction de gestion des eaux pluviales et permet une intégration paysagère de qualité,
 - Environ 4,5 ha d'espaces non aménagés permettant le maintien des habitations ou entreprises existantes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 122-1 du code de l'environnement qui prévoit que « Lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis pour avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet », la communauté de communes de la Vallée du Gapeau sollicite l'avis de la commune (cf. PJ).

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement et notamment l'article L.122-1,

VU le plan local d'urbanisme de Solliès-Pont approuvé le 19 avril 2012, dont la révision générale a été approuvée le 19 décembre 2017 et dont la modification a été approuvée le 20 septembre 2018,

VU la délibération de la commune de Solliès-Pont en date du 27 juin 2013 décidant d'engager une procédure de ZAC sur une superficie de 30 ha en continuité de la zone d'activité de la Poulasse et précisant les modalités de concertation,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 29 septembre 2017 approuvant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation afférentes à la procédure de création de la ZAC pour l'extension de la Zone d'Activité de la Poulasse,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2020 tirant le bilan de la concertation du public,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2021 lançant la procédure d'attribution d'une concession d'aménagement en vue de la réalisation de la ZAC,

CONSIDERANT que lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis pour avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet (et notamment la ou les communes d'implantation du projet), conformément à l'article L.122-1 du Code de l'environnement,

CONSIDERANT que, par délibération en date du 29 septembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sur le projet d'extension de la zone d'activités intercommunale de la Poulasse,

083-218301307-20210325-202119-DE
Reçu le 29/03/2021

CONSIDERANT que le projet d'extension de la ZAC permettrait de renforcer l'attractivité économique du territoire en accueillant les activités économiques et commerciales représentant environ 1000 emplois,

CONSIDERANT que le projet de création de la ZAC a été soumis à évaluation environnementale et transmis pour avis à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à la majorité des membres présents et de ses représentants

- **EMET** un avis favorable sur le projet de création de la ZAC Sous-les-Anduès.
- **EMET** un avis favorable concernant le contenu de l'étude d'impact et la demande d'autorisation de création de ZAC.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à la communauté de communes de la Vallée du Gapeau et publiée sur son internet.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire



AR Prefecture

083-218301307-20210325-202119-DE
Reçu le 29/03/2021
Publié le 29/03/2021